

## **Infos autorisation parentale**

- Si vous êtes mineurs au jour de la course, nés après le 27 juin 2002 et non licenciés vous devez télécharger une autorisation parentale lors de votre inscription et un certificat médical valide datant de moins d'un an le jour de la course avec la mention "pas de contre-indication médicale à la course à pied en compétition". Sans ces deux documents, votre inscription ne sera pas validée.
- Si vous êtes mineurs au jour de la course mais, que vous êtes licencié 2019 - 2020, il vous suffit de télécharger la copie de votre licence en cours. Vous ne devez pas fournir de certificat ni d'autorisation parentale. Voir [les licences valides](#)
- Si vous avez au moins 18 ans le jour de la course, vous devez fournir soit un certificat médical valide, soit une licence en cours.